

ASSEMBLEE NATIONALE

5 avril 2005

TRANSPOSITION DU DROIT COMMUNAUTAIRE
A LA FONCTION PUBLIQUE - (n° 2210)

AMENDEMENT

N° 33

présenté par
MM. DEROSIER, DUFAU
et les membres du groupe Socialiste

ARTICLE 8

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement de suppression de l'article 7.